

LETTRE

D'UN CITOYEN

A UN MEMBRE

DE LA CONVENTION NATIONALE.

QUOIQUE je n'aie pas, Monſieur, l'honneur d'être Membre de la Convention Nationale, je n'en ſuis pas moins zélé pour les intérêts de ma Patrie, ni moins occupé du deſir & des moyens de la voir proſpérer. Je n'ai point d'autre motif, en écrivant la Lettre, que j'ai l'honneur de vous adreſſer. Comme je puis me tromper dans mes vues, c'eſt à votre jugement que je les ſoumets; c'eſt à un Citoyen que j'écris, animé du même deſir que le mien, & plus éclairé que moi dans les affaires politiques.

Pour former l'opinion que je vais énoncer, je pars de la comparution de Louis XVI & de son Conseil devant l'Assemblée, & de l'important aveu qu'ils y ont fait de la Souveraineté de la Nation. Cet aveu, qui, dans cette circonstance, me paroît le plus réfléchi, le plus authentique possible & le moins sujet à être révoqué, ne laisse plus d'excuse à ceux qui s'autoriseroient de la destitution forcée du Roi, pour entreprendre de le rétablir sur le trône. Louis XVI reconnoît que la main qui plaça la Couronne sur la tête de ses Ancêtres, a conservé le droit de la lui ôter. Il avoue qu'il a un Juge, & qu'il est comptable à son Tribunal; que sans autre motif que sa volonté, la Nation a le droit de changer le Gouvernement à son gré.

Je sais, que si ces principes sont vrais, n'importe l'aveu de Louis, il n'ajoute rien à leur vérité, comme son refus de la reconnoître n'auroit pu l'affoiblir. Cependant cet aveu étoit nécessaire à beaucoup de Français, qu'une ancienne habitude entretenoit dans une opinion contraire : il étoit nécessaire pour ôter aux Puissances Etrangeres tout prétexte de nous vexer, en alléguant notre injustice à l'égard d'un Roi détrôné par une

Puiſſance uſurpatrice d'un prétendu droit & par la violence du plus fort contre le plus foible; il étoit neceſſaire pour faire diſparoître les dénominations odieuſes de Sujets révoltés. Ces dénominations retombent aujourd'hui ſur tout Français qui refuſeroit ſa ſoumiſſion à un droit ſi ſolemnellement avoué, & ſi authentiquement reconnu. Le préjugé fut une excuſe juſqu'à ce moment pour les diſſidens; il ſeroit aujourd'hui un crime de lèze-Nation. Tout eſt légitimé par cet aveu; Car, Monſieur, dès que la Nation a pu légitimement, & par un droit qui lui eſt inhérent, eſſentiel, inaliénable, ôter la Couronne à celui qui l'avoit reçue par héritage, & qui devoit la tranſmettre au même titre à ſa poſtérité; elle a pu, à plus forte raiſon, exercer ce droit de ſouveraineté ſur les divers Ordres de l'Etat, ſur les Privilèges, les Conceſſions, les Exemptions onéreuſes; elle a pu reviſer ſon Adminiſtration, la changer, la modifier, comme elle changeoit le Gouvernement.

Il ne reſte donc plus, pour terminer ce grand Procès, qu'à prouver que c'eſt la Nation qui a voulu librement & après une mûre réflexion ce changement, ſi important dans

ſon exiſtence politique & civile. La Convention eſt convenue elle - même de la néceſſité de cette forme eſſentielle de ratification, en déclarant que l'opération dont elle alloit s'occuper, avoit beſoin, pour être obligatoire, comme Loi, d'être examinée & conſentie par les Aſſemblées Primaires, qui ſont la premiere repréſentation du Corps National entier & le principe de toutes les autres. Juſqu'à cette ratification, vos Décrets ne ſont donc que des réglemens proviſoires, obligatoires à la vérité dans tout ce qui n'apporteroit pas un dommage irréparable ; mais exigeant la ſanction du Corps entier de la Nation pour devenir des Loix conſtantes. Il lui ſera libre d'adopter ou de rejetter en tout ou en partie votre travail, que vous déférerez à ſon Tribunal, & vous ne ſerez, à ſon égard, comme tout autre Français, que des Sujets ſoumis à ſa volonté, ſeule ſouveraine.

D'après cet expoſé ſimple & exempt d'erreur, autant que je puis en juger, quelle doit être la conduite de la Convention Nationale ? Ce ſera, puiſqu'elle a proviſoirement adopté le Gouvernement Républicain, de travailler ſans relâche à un plan d'organiſation relatif à ſon projet, afin que la Nation puiſſe juger

de la bonté & de la fin politique de ce nouveau plan, par les moyens qui lui seront proposés, le confirmer ou le rejetter; ce sera de ramener la paix au dehors, de rétablir l'ordre au dedans, afin que tous ceux qui ont droit à la chose publique, puissent dans le calme des Assemblées Primaires discuter mûrement une matiere aussi importante, & y donner librement leur suffrage. Rien n'est plus urgent, puisque toute existence politique & civile n'est que provisoire jusqu'à cette époque; & vous savez que le provisoire, en fait de Législation, est le plus près possible d'une anarchie ruineuse. On plie avec peine sous un Décret, sur-tout quand il gêne, lorsqu'on sait qu'il peut n'être que momentané; on se dit qu'il est émané, non de la volonté générale, mais de celle de quelques particuliers; au-lieu qu'on baisse la tête avec soumission sous la volonté souveraine & absolue. Plus d'intrigues alors, plus de factions, parce qu'il n'y a aucun espoir d'anéantir la Puissance qui veut & qui commande. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet; vous êtes plus à portée que moi de juger combien cet état précaire entrave la marche des Pouvoirs constitués momentanément; combien même elle

jette du louche sur l'étendue & l'exercite des droits qui vous sont confiés.

J'avoue franchement que la Convention me paroît prendre une route opposée à celle que je viens de tracer & qui nous conduira tous infailliblement au terme contraire à celui que nous desirons. De peur de donner atteinte à son autorité représentative, elle la revêt de toutes les prérogatives de la Souveraineté. La contagion de son exemple gagne les autorités subalternes ; les Directoires, les Départemens, les Sections, les Municipalités, interpretent à leur gré les Décrets de la Convention, les exécutent ou les négligent, selon qu'ils le croient plus convenable ; & de-là cette lutte dont nous entendons si souvent retentir les voûtes de l'Assemblée, & qui doit être le principe de l'anarchie & la cause d'une ruine totale de l'Empire.

Les mesures que prend la Convention pour ménager la paix au dehors sont-elles plus sages? Jugez-en par la maniere dont elle provoque tous les Souverains, en excitant leurs Peuples à la révolte. Elle crie à l'injustice, parce qu'ils veulent s'ingérer dans notre maniere de gouverner, & l'on intrigue en son nom de toutes façons, pour exciter leurs Peu-

ples à changer la forme de leur Gouvernement. Vous nous faites, paſſez moi l'expreſſion, vous nous faites les Dom Quichotes de la Liberté ſur toute la ſurface du globe. Rien ne paroît vous coûter, ni argent, ni ſang, ni perte d'hommes; vous ruinez l'Etat, le privant ainſi bien gratuitement du fruit de ces biens immenſes que l'on a déclaré la propriété de la Nation. La dette publique s'accumule horriblement; les impôts s'accroiſſent; les moyens d'induſtrie s'anéantiſſent; on a beau avoir des bras, on ne peut plus gagner ſon pain; & la chimere d'une Liberté univerſelle que nous prétendons établir ſur la terre, nous fait creuſer ſous nos pas un gouffre qui doit infailliblement nous engloutir.

Le ſuccès momentanné de nos armées, nous ennivre, & l'on nous cache le prix auquel s'achete chaque victoire. Eh! quelle victoire!... à quel prix! Notre plus belle jeuneſſe, l'eſpoir de la génération prochaine a péri ſur nos Frontieres; celle qui eſt échappée aux dangers, ne permet pas de douter de cette triſte vérité; ſa répugnance à reprendre les armes, ſuffiroit pour nous en convaincre. Elle apportoit, diſiez-vous, à nos voiſins, la Liberté, la promeſſe du bonheur qu'ils devoient partager;

avec la France, & ils nous rapportent le dueil, la misere, les maladies, les regrets de leur facilité à croire à tant de belles paroles.

Cependant l'immensité de la dépense que vous avoués vous-mêmes dans vos discussions, ruine la France, & l'émission continuelle de centaines de millions d'Assignats, ne fait que jetter, pour quelque mois encore, un voile sur cette plaie meurtriere. Encore une campagne, & s'il est possible de se mettre en mesure pour la commencer, il est de toute impossibilité qu'on réunisse des moyens suffisants pour la finir. Cependant les denrées de premiere nécessité s'épuisent, déja elles sont renchéries à un point effrayant, déja elles manquent dans plusieurs parties de la France, nulle par on n'y jouit d'une aisance qui annonce le superflu ; on provoque néanmoins les Puissances maritimes, on les forces à nous fermer leurs ports, & à intercepter ce qui pourroit entrer dans les nôtres. Le présent est cruel ; mais l'avenir présage de plus grands malheurs encore, ou par les ravages de la guerre ou par le défaut de culture.

Ce tableau est plus vrai, & mes pronostics, bien mieux fondés que ceux d'une imagination romanesque, que son exaltation ne sauroit

excuser. Tout lecteur sera surpris & confondu quand il verra que la Convention a pu entendre paisiblement le rêve de M. Kersaint, & paroître y croire. Non, Monsieur, il n'est pas possible que la France trouve assez de ressources d'hommes, d'argent & de provisions pour résister à tant d'ennemis qu'elle ose défier. J'invite les incrédules à faire le calcul de ce que nous a coûté cette année ; joignez-y ce qu'exigera de plus la campagne de l'anné prochaine, plus longue, plus fatiguante sur terre, & la nouvelle guerre maritime qui se prépare contre les Puissances qui sont en possession de ce qu'il y a de plus nécessaire pour la construction des vaisseaux, & qu'ils disent s'ils persistent encore dans leur confiance. Soyons francs avec la Nation, laissons lui connoître la profondeur & l'étendue de ses plaies & vous la verrez bientôt rendue à elle-même, détester l'espoir qui l'a séduite & renoncer à ces grands projets de Liberté universelle. Voyez comme nos voisins ont reçus l'offre de notre Liberté. Leur conduite va servir de regle à tous les autres Peuples ; ils ne verront en nous que des conquérans, qui veulent substituer un nouveau joug à celui qu'ils viennent rompre. Pour juger de l'uti-

lité du bienfait, ils considéreront, non pas les belles harangues qu'on leur adresse, mais plutôt l'état de la France, sous les Loix de son nouveau Gouvernement. Ils compareront son ancienne splendeur avec l'état de détresse qu'elle éprouve; son influence sur tous les autres Peuples, & la considération dont elle jouissoit, avec l'horreur que nos excès, en tout genre, ont inspirée à l'humanité entiere. Quelle croyez-vous que sera leur décision?

Combien il eût été plus sage, après avoir repoussé l'ennemi, de rester sur nos Frontieres, dans une attitude imposante, sans les dépasser, de vous hâter de faire jouir la France du fruit de sa victoire, de laisser à l'ennemi la terreur que votre belle défence lui avoit inspiré, & à vos troupes la confiance de leur force invincible! L'image du bonheur & de la prospérité Nationale, auroit toute seule agi sur l'esprit du Peuple de l'Europe, bien plus efficacement que nos armes; au lieu que nos actions excessives, & notre licence, les ont soulevés contre nous. Que de braves Citoyens, que de trésors, vous auriez conservés à la Patrie! Les rois y auroient regardé à deux fois, avant de revenir vous attaquer, & leurs Peuples convaincus de votre justice & de votre

générosité . se seroit refusés à seconder leurs projets. Que sais-je? la douce bienfaisance de la Liberté les eût fait courir en foule pour vivre sous ses Loix dans le sein de son Empire. Avez-vous bien fait de céder à l'ambition de vos Généraux ? Ferez-vous bien d'adopter , de seconder leurs nouveaux projets? Voici ce que je voudrois substituer à leur place ; mais je vous prie de me lire dans le même esprit qui me le fait écrire, c'est l'amour pur & sincere du bonheur des Français , puisse cet écrit leur parvenir ! J'ose me flatter qu'ils applaudiront à mon opinion.

Il nous faut la Paix ; mais je veux une Paix conforme à la dignité de la Nation ; une Paix qu'elle se donne elle-même ; une Paix qui lui merite l'estime, la reconnoissance , la confiance des autres Nations. Rappellons, pour cela , nos Troupes sur nos anciennes Frontieres , déclarons que nous renonçons à tout aggrandissement, à toute entreprise de guerre, si nous ne sommes attaqués ; publions que les Français veulent être indépendans chez eux & qu'ils ne se mêleront pas de ce qui se passe chez les autres Peuples ; préparons des moyens de défence pour le besoin. Nos magasins , s'il n'y a pas de guerre, seront une

ressource contre le danger de la disette. Cependant ouvrons nos ports & nos barrieres à tous les Etrangers, une bonne police les y ramenera avec confiance, & vous verrez rentrer sous leurs pas l'activité du commerce, les efforts de l'industrie & l'abondance. C'est ainsi que doit se conduire une Nation qui a le sentiment de ses forces & qui renonce aux subterfuges artificieux de la politique, pour prendre le caractere loyal & franc des Républiques.

En voici les fruits : l'intérêt personnel des Souverains, va cesser de leur conseiller la guerre, dès que nous cesserons de vouloir ébranler leur trône. Ils abandonneront toute les mesures de rigueur à notre égard ; dès que l'honnêteté des procédés aura pris la place des outrages & des dénominations indignes d'une Nation polie & policée ; leurs Peuples redeviendront avec eux tributaires de nos arts & de notre goût ; dès que nous aurons repris cette facilité de commerce & cette urbanité qui charmoit en nous. Les Princes Etrangers possessionnés en France, ou se soumettront à la nouvelle forme de Gouvernement, ou recevront un dédommagement équitable, dès que la Nation aura fait connoître son vœu

ſouverain. Que d'obſtacles à la paix, levés par cette grandeur d'ame & cette générosité !

A l'intérêt perſonnelle des Souverains, ſe joignoit, pour bannir la paix, l'intérêt qu'inſpiroit le ſort du Roi, celui de ſa Famille & celui des Emigrés. Il vous eſt aiſé de le faire tomber, cette intérêt, & de le convertir en reſpect envers nous, ſi vous réglés proviſoirement leur ſort, d'après les principes de la juſtice & de l'humanité. Si j'en étois le maître, je déclarerois le Roi, Citoyen Français, aux mêmes conditions que tous les autres Membres de la République ; je lui donnerois la propriété d'une maiſon de campagne & d'une autre à la ville ; je lui aſſignerois en biens fonds, la valeur d'un million de revenu pour ſon entretien, celui de ſa famille & de Madame Eliſabeth : ce ſeroit ſa propriété à laquelle ſes enfans ſuccéderoient. J'y ajouterois la défence de ſortir du Royaume & d'acquérir ni en France, ni dans les pays Etrangers de nouvelles poſſeſſions, ſous peine de confiſcation de ſon Domaine.

Meſdames, Tantes du Roi, ont, je crois, un revenu ſuffiſant pour leur entretien ; je l'augmenterois, s'il le falloit, avec la liberté de le dépenſer à Belle-vue, dont la jouiſſance

leur seroit conservée, ou par-tout ailleurs, même hors de la République, si elle le trouvoit bon; mais à leur mort, la Nation hériteroit de leur bien. J'en dis autant de M. de Provence.

Je donnerois à M. d'Artois, quatre cents mille livres de revenu, en fond de terre, avec une maison à la ville & une autre à la campagne; ses enfans lui succéderoient aux mêmes condition que les enfans de Louis XVI.

MM. de Condé & de Bourbon, subiroient le sort des Emigrés.

Je vous ferois tort, Monsieur, de vouloir vous expliquer les effets qui résulteroient de cette maniere de traiter une famille à laquelle la Nation doit des égards pour elle-même, quoiqu'en puisse dire la faction qui nous excite au plus grand forfait, pour nous rendre l'opprobre du genre humain. La modicité de ces établissemens, ne seroit qu'une legere compensation des Domaines, que possédoit jadis cette famille, & cependant on célébreroit notre générosité.... O temps! O mœurs!

Restent les Emigrés, que vous poursuivez avec un acharnement peu digne de la loyauté de la Nation; elle ne sauroit se plaire à écraser l'ennemi, même après qu'elle l'a terrassé. Vous

allez tronver que je m'éloigne de plus en plus de votre façon de penser ; mais je suis persuadé que la Nation qui revisera vos Décrets, pour les sanctionner, me trouvera plus proche que vous de ses sent mens. Je rappellerois tous les Emigrés, sans distinction. Eh ! pourquoi priver la France de tant de familles qui l'ont si utilement servie de pere en fils, depuis plusieurs siecles ? Pourquoi leur faire un crime d'avoir fui lorsqu'ils voyoient une conjuration puissante prête à leur ôter la vie, incendier leurs maisons, & traiter en ennemis tous ceux qui leur donnoient un azile ! Qu'ils rentrent, qu'ils promettent de se conformer aux Loix du nouveau Gouvernement, qu'ils reprennent les Droits de Citoyens & qu'ils redeviennent, par leurs services & leurs vertus l'honneur & le soutien de l'Empire Français. Vous croyez pouvoir leur imputer une guerre dispendieuse ? S'il en est ainsi, exigez qu'une partie de leur revenu, prélevée chaque année, pendant un temps limité, soit versée dans le Trésor National ; quelque modique que vous la supposiez, elle sera toujours plus considérable que le fruit de la vente de leurs Biens ; & Paris pourra encore voir habiter ces superbes maisons qui le décorent, & qui l'avoient

enrichi ; & ſon Peuple qui ne peut vivre que du fruit de l'induſtrie, trouvera encore de quoi l'exercer.

Vous craignez le ſouvenir & les regrets de leur ancien état, les intrigues pour le recouvrer, une ligue trop puiſſante de leurs forces & de leurs moyens ? C'eſt le phantôme dont on veut effrayer le Peuple ; mais ceux qui le traitent ainſi en enfant n'y croient pas. Vous n'y croyez pas, Monſieur, vous, qui ſavez qu'il ne leur reſte plus aucun des moyens de ſéduire & de ſe faire craindre ; que ces moyens de fortune & de puiſſance ne peuvent ſe recouvrer que par le travail & le mérite, voies également ouvertes à tous les Citoyens. Vous ſavez bien que la vigilance & & la force des Loix eſt confiée à la garde de tous les Français, devenus tous égaux, & qu'ils ne laiſſeront pas échapper facilement de leurs mains ce dépôt, pour le remettre à ceux qu'ils ſuſpecteront de vouloir l'uſurper. Que la Convention propoſe une organiſation ſage & ſûre pour éviter les abus ; & croyez que l'œil de la Nation, éclairée par ſon intérêt, démêlera ſans peine ce qui convient à la ſtabilité de ſa puiſſance.

Je ſais que la dette Nationale vous embar-

raffe ; vous aviez compté fur le Bien des Emigrés pour combler cet abîme où nous courons nous perdre ; mais on vous l'a déja dit: ces biens feront diffipés & la dette fera accrue. La partie du revenu que vous préleverez, fera, croyez-le une reffource, & plus fûre, & plus abondante pour le Tréfor Public que la vente de leurs Biens. Simplifiez de votre côté les frais énormes de l'Adminiftration ; rendez au Peuple les reffources du Commerce & des Arts ; établiffez une émulation entre les Emigrés & les autres Citoyens, devenus leurs égaux ; faites enfin ceffer la fabrication continuelle des Affignats, & mettez à leur place un Billet National qui perde à chaque mutation proportionellement à fa valeur, & vous verrez bientôt ceffer ces appréhenfions inquiétantes de la Banqueroute ; la dette s'effacera avec une rapidité que vus n'auriez fu efpérer d'aucun autre moyen. Veuillez fincerement le bien de la Nation ; cherchez franchement les moyens de le faire, & vous le ferez infailliblement.

Parmi les Emigrés, font les Miniftres du Culte Catholique ; je fais que vous trouvez bizarre & inconféquente, la conduite des Affemblés précédentes à leur égard ; mais je ne

trouve ni plus raiſonnable, ni plus politique, de vouloir faire un Etat ſans Religion. Ainſi la Religion Catholique étant la ſeule véritable, j'en ferois la Religion de la République, mais avec des réformes qui ne permettroient à ſes Miniſtres, que d'être utiles dans les fonctions de leur miniſtere, mais en laiſſant la liberté de conſcience à tous les autres Cultes & celle de leur exercice, mais en puniſſant les infracteurs de ces Loix avec une rigueur exemplaire,

Laiſſons aux Agitateurs du Peuple la triſte ſatisfaction de lui faire redouter les ſuites d'un arrangement ſi humain & ſi équitable, pour nous qui aimons la Paix, nous qui connoiſſons combien elle nous eſt néceſſaire, poſons-en les fondemens ſur l'harmonie & le concert des Membres de la République. Ce n'eſt pas les voies de rigueur qu'elle ſe plaît à ſuivre; mais les Loix que ſuggere la prudence, l'attirent & la fixent infailliblement.

O vous qui tenez dans vos mains les deſtinées d'un ſi grand empire! dépouillez-vous de tout autre ſentiment que l'amour du bien public, & gardez-vous des écueils que l'amour-propre, l'eſprit de parti, les illuſions de la chimère d'une perfection impoſſible; le fana-

tiſme philoſophique, ont ſemés ſur votre route. Vous le pouvez ; rendez-nous la paix. Vous le pouvez ſi vous le voulez . . . . Eh ! ſe pourroit-il que vous ne le vouluſſiez pas ?

Je ſuis ,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-
obéiſſant ſerviteur,
JEAN CORBIN.

Paris, ce 7 Janvier 1793, l'An ſecond de la République Françaiſe.